



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 2017

Date de convocation : 05 Avril 2017

Le dix avril deux mil dix sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PRECY-SUR-MARNE, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Nicole THEVENET, Maire de la commune.

Etaient présents : Mme THEVENET-Mr CHERONNET- Mr VANLERBERGHE-Mr MONSOREZ Mr PRENOM-Mr HEDDEBAUX-Mme NICOLAS-Mme PELISSE-Mr JOUBERT- Mr POHU

Absents excusés : Mme AUGRY (pouvoir donné à Mr VANLERBERGHE) - Mr PRONIER (Pouvoir donné à Mr MONSOREZ).

Absente : Mme FRIANT

Secrétaire de séance : Mme NICOLAS

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL.

*** COMPTE ADMINISTRATIF 2016.**

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 de la Commune qui fait apparaître un excédent de clôture de 671 938,€ en section de fonctionnement et un excédent de clôture de 6 521,10 € en section d'investissement, mais avec une reprise des restes à réaliser (travaux en cours) de 235 341,17 €, soit un besoin de fonds de 228 820,07 pour cette section.

*** APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016.**

Le Compte de gestion 2016 dressé par Monsieur Bernard BOUCHUT, Receveur Municipal, présentant les mêmes résultats que le Compte Administratif 2016 de la Commune, est approuvé.

*** AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016.**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de clôture de fonctionnement 2016 soit 671 938,€, de manière suivante au Budget Unique 2017 :

- 228 820,07 € au compte 1068 (Recettes d'Investissement) pour équilibrer les restes à réaliser de cette section
- 443 118,32 € au compte 002 - Excédent reporté (Recettes fonctionnement).

*** VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 DES TAXES DIRECTES LOCALES.**

Les taxes sont votées avec une hausse de 1,020224 % par rapport aux taux de référence 2016, soit :

- Taxe d'Habitation : 17,11 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 14,65 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 48,55 %

*** SUBVENTIONS ALLOUEES POUR 2017.**

Le montant global des subventions communales inscrites au budget communal pour 2017, (Article 6574), est fixé à 5 000.00 €.

*** VOTE DU BUDGET UNIQUE 2017.**

Le Budget Unique 2017, équilibré en Section de Fonctionnement à 1 015 815 € et à 322 900 € en Section d'Investissement, est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION NORD 77 SAAD 2017.

La nouvelle convention proposée par l'Association NORD 77 SAAD concernant son activité au sein de la commune fixant la demande de subvention 2017 à **457,19 €**, basée sur son activité 2016 au sein de la Commune (1,75 € l'heure effectuée), est approuvée.

REMBOURSEMENT ASSOCIATION PRECY MON VILLAGE.

Madame le Maire présente à l'Assemblée la demande de remboursement de frais organisés pour la commune, à savoir :

- Noël des enfants
- Repas des Anciens (sera présenté au budget du CCAS)

Ces remboursements sont acceptés et feront l'objet de titres correspondants.

CONVENTION 2017 POUR PRESTATIONS RH PROPOSEES PAR LES SERVICES PÔLE CARRIERE DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE.

Après examen de la convention proposée par le Centre de Gestion de Seine et Marne, notamment les tarifs des prestations facultatives du pôle carrière entendu que seules les sollicitations de la collectivité, formalisées par bon de commande, seront facturées, Madame le Maire est autorisée à signer cette convention ainsi que tout document y afférant.

REMPLACEMENT de Mme BOUGHEZAL au sein des COMMISSIONS.

- **G.I.J.A** : remplacée par Mr CHERONNET
- **C.E.S CLAYE-SOUILLY** : remplacée par Mr JOUBERT
- **S.M.I.T.T** : remplacée par Mr VANLERBERGHE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Suite à la démission de Madame Radija BOUGHEZAL de ses fonctions de Conseillère Municipale il y a lieu de procéder de nouveau à l'élection des 4 Membres du Conseil Municipal Délégués au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

A l'unanimité sont élus : Madame Christine AUGRY
Madame Patricia NICOLAS
Monsieur Eric JOUBERT
Monsieur Éric PRÉNOM

L'Arrêté du Maire n°3/2014 pris le 06 Avril 2014 et nommant 4 personnes du Village, retenues pour leurs compétences afin de siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. reste en vigueur.

CRÉATION POSTE ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE.

Madame le Maire informe l'Assemblée de la charge de travail grandissante au sein du secrétariat de la mairie, outre la gestion de la cantine, de l'étude dirigée ainsi que de l'encadrement des élèves pendant les temps périscolaires. Par ailleurs, elle rappelle que Madame SZÉZAMIEL partira en retraite en 2020.

Par conséquent, elle propose de recruter un Agent Territorial qui pourrait être polyvalent sur les deux postes, serait compétent par son expérience de travail et désirerait s'investir au sein de l'équipe existante.

En conséquence, il est décidé la création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe à compter du 1er Mai 2017, Madame le maire étant chargée de procéder au recrutement d'une personne ayant le bon profil.

QUESTIONS DIVERSES

Réponse suite à une lettre anonyme reçue ce matin en mairie :
le Conseil Municipal a bien pris note de celle-ci et informe cette personne qu'il est tout à fait possible de prendre rendez-vous avec un ou plusieurs élus .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H40